



**LEGENDE**

	<b>A<sub>1</sub></b>	Servitudes relatives à la protection des biens et des ouvrages inscrits au registre foncier.
	<b>AC<sub>1</sub></b>	Servitudes de protection des monuments historiques : — classés ; — inscrits.
	<b>AC<sub>2</sub></b>	Servitudes de protection des sites et monuments naturels : — classés ; — inscrits.
	<b>EL<sub>2</sub></b>	Servitudes de balneaire et de pisciculture. Conservation du domaine public fluvial.
	<b>I<sub>3</sub></b>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
	<b>I<sub>2</sub></b>	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
	<b>PT<sub>2</sub></b>	Servitudes relatives aux transmissions radiodiffusées concourant à la protection contre les émissions de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
	<b>PT<sub>3</sub></b>	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
	<b>T<sub>1</sub></b>	Servitudes relatives aux chemins de fer.

Commune de  
**DUCLAIR**

**DUCLAIR**  
plan des servitudes

VOUS POUR ÊTRE AMENÉ A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2004 (Approuvé le 20/11/04) (C.E. 2004)

Établi le 14/08/03  
Approuvé le 24/08/03  
Approuvé le 20/11/03

mis à jour par arrêté municipal en date du 20/11/03

**REVISION**  
Prescrite le 4.02.96  
Arrêtée le 24.10.1997  
Approuvée le 23.11.2004